

CTA du 14 janvier 2015

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs les membres du CTA,

Hanna Arendt : « C'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le Mal ». Quelle meilleure explication peut-on trouver pour décrire ce que nous vivons ces derniers jours ? Des heures sombres pour la liberté, avec ces crimes infâmes qui ont tué des anonymes, des journalistes, des policiers. Ce sont des attentats contre la démocratie. L'émotion, l'effroi et la solidarité avec les proches des victimes sont les sentiments qui dominent. Nous avons le devoir de transformer la colère et l'indignation légitimes en mobilisation pour opposer la force de notre République laïque et des démocrates à la lâcheté et à la barbarie des extrémistes. Contre l'ignorance qui conduit à la haine, l'éducation est un rempart. En tant qu'agents de l'Éducation nationale, nous sommes en première ligne pour que ces actes ne se reproduisent plus.

La liberté ne se négocie pas, elle se défend. Défendons-la, chaque jour, en nous rendant passeur de savoir et de culture.

Le Comité technique est réuni ce jour pour étudier la répartition des moyens alloués à notre académie. Dans le contexte budgétaire et économique actuel, l'**UNSA Éducation** prend acte de la poursuite de l'attribution des moyens supplémentaires dans les écoles et établissements.

Dès le 17 décembre, l'**UNSA Éducation** a regretté que notre académie n'ait pas bénéficié d'une dotation plus importante au niveau du 1^{er} degré. Lorsque certaines académies obtiennent une dotation de plusieurs centaines de postes, ce qui leur permet d'effacer jusqu'à 2 ans de suppressions, nous aurions pu penser que le Limousin, durement touché pendant 10 ans, aurait une part plus importante.

Notre académie fait les frais d'un classement comme académie rurale. Le Limousin est une terre de contrastes qui s'accommode mal des statistiques parisiennes. À côté de la ruralité évidente, s'imposent des agglomérations densément peuplées. Ainsi donc, il oscille entre la classe unique et le groupe scolaire de 15 classes, entre le collège de moins de 100 élèves et l'établissement de plus de 1000 élèves. Le contraste est saisissant.

L'**UNSA Éducation** continuera d'intervenir au niveau national pour que cette dotation ainsi que le mode de calcul soient revus de manière à prendre en compte la réalité de notre territoire, notamment dans son aspect rural.

Concernant la répartition dans le 1^{er} degré:

+ 3 postes créés sur l'Académie pour 89 élèves supplémentaires répartis de la façon suivante :

- Haute-Vienne : +10 postes pour une prévision de +118 élèves
- Corrèze : +2 postes pour une prévision de -11 élèves ;
- Creuse : -9 postes pour une prévision de -18 élèves ;

Dans le premier degré, la faiblesse de la dotation va poursuivre une dégradation des conditions de travail de nos collègues et de leurs élèves. Cette dégradation, déjà nettement engagée a pour conséquences un mal être professionnel bien perceptible au sein des enseignants du premier degré. La situation indigne des non remplacements, les reports de stage de formation continue, la quasi-disparition des RASED et des classes toujours plus chargées sont des réalités contre lesquels il est plus que temps d'agir. Le dispositif plus de maître

que de classe lui aussi risque d'être difficile à mettre en place. Dans nos trois départements, les enseignants sont placés dans des situations toujours plus précaires et il y a urgence à réagir. Nous ne pouvons pas soutenir une telle répartition des postes d'autant qu'elle se fait au détriment des territoires qui imposent des moyens importants et qu'elle ne comble pas le manque de postes criant en zone urbaine.

En conséquence, l'**UNSA Éducation** demande une dotation supplémentaire pour notre académie, afin de donner un enseignement de qualité. Il s'agit donc d'obtenir une dotation qui tienne compte des besoins réels du Limousin.

Concernant la répartition dans le 2nd degré:

+ 12 postes créés sur l'Académie pour 106 élèves supplémentaires répartis de la façon suivante :

- Collèges et SEGPA : -8 postes pour une prévision de - 448 élèves
- Enseignement professionnel : +5 postes pour une prévision de +71 élèves ;
- Lycées général et technologique : +15 postes pour une prévision de +483 élèves ;

La variation pour les collèges nous paraît énorme et va multiplier pour les collègues le nombre des services partagés. Nous sommes inquiets, concernant la dégradation des conditions de travail sachant que la situation est déjà tendue... Le travail en équipe, le suivi individualisé des élèves, l'organisation des temps partiels et les trajets risquent d'être des thèmes récurrents à nos revendications si le système choisi est maintenu.

Nous pensons que pour éclairer les débats du CTA sur ce point, il serait indispensable que nous ayons connaissance de l'organisation pédagogique prévue pour chaque établissement de l'académie. C'est une demande que nous formulons pour l'avenir.

Concernant l'attribution d'un poste supplémentaire de CPE:

L'**UNSA Education** reste persuadé de l'insuffisance de cette dotation et sera vigilante à la nouvelle répartition des postes de CPE dans les établissements

Concernant l'attribution d'un poste supplémentaire de médecin scolaire :

L'**UNSA Éducation** déplore que si peu de moyens leurs soient consacrés. Dans le contexte budgétaire et économique actuel la prévention et le suivi des élèves est une priorité. Et l'**UNSA Éducation** se désespère toujours de l'absence d'une médecine du travail pour les personnels.

Pour donner à la loi d'orientation les moyens de ses ambitions, la prise en compte de la réalité territoriale de notre académie est nécessaire.

De plus, dans un contexte où la valeur du point d'indice est bloquée depuis juillet 2010 pour tous les agents de la fonction publique, et qu'à partir de la fin de ce mois janvier la retenue pour les pensions augmente, une situation sans précédent se fait jour, porteuse de lourds reculs sociaux et de bradage des qualifications. La question du pouvoir d'achat des fonctionnaires est préoccupante. Et nous ne pouvons pas nous contenter d'une vague promesse de dégel avant 2017. Le choix a été fait de verser une prime de 50€ et 100 € en fin d'année aux catégories B et C de l'Education nationale. C'est un geste important de reconnaissance envers ces personnels qui jouent un rôle fondamental dans les établissements. Peu de temps après, nous apprenons que l'indemnité de responsabilité des recteurs est augmenté d'un peu plus de 10 000 €. Y aurait-il deux poids, deux mesures ?

L'**UNSA Éducation** Limousin remercie les services du Rectorat pour la qualité du travail réalisé et des documents fournis.